

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 02 MARS 2023 A 20h

Nombre de membres	L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à 20h00, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice GRIMAUT, Maire. PRESENTS : Christine BERTIN, Jean BONNIN, Fabrice GRIMAUT, Christian MICHELIN, Nicolas MOUILLOT, Alain RENARD, Christian ROSSIGNOL, Didier THEVENET ABSENTS/EXCUSES : Anthony BUATOIS, Céline PERNOT, Isabelle PETIOT SECRETAIRE : Christine BERTIN
En exercice : 11	
Présents : 8	
Votants : 8	
Date de convocation : 24 février 2023	

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 19 janvier 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

- **Point concernant les dossiers d'urbanisme**

Déclaration préalable		
Demandeur		Nature des travaux
CAGNE Christophe	23 rue des Marronniers	Panneaux photovoltaïques
COUTURIER Yoan	rue des écoles	Aménagement garages

- **Aménagement de la zone 1AUh : point sur les derniers RDV**

Une étude préalable est programmée avec l'assistance du Pays Lédonien.

Le Conseil Départemental a été reçu afin de prévoir l'accès voirie de ce secteur et les aménagements de la RD coté Ruffey sur Seille.

Le SIDEC va chiffrer l'effacement de la ligne moyenne tension qui traverse cette zone d'aménagement.

Finances

- **Compte administratif et compte de gestion 2022 (délibérations 2 et 3)**

- **Budget primitif 2023 (délibération 4)**

Voir feuilles jointes.

Le compte administratif 2022, l'affectation des résultats et le budget 2023 sont adoptés à l'unanimité.

- **Taux d'imposition 2023 (délibération 5)**

Les taux communaux 2023 sont fixés comme suit :

- foncier bâti : 40,05 %
- foncier non bâti : 25,33 %

- **Subventions aux associations (délibération 6)**

Coopérative Scolaire Primaire de DESNES :	200 €
Association Initiatives Desnoises :	160 €
ADMR DESNES :	200 €
Club des Retraités et du Temps Libre :	120 €
La Cour de Récré :	160 €
A.C.C.A. DESNES :	120 €
	160 €
Souvenir Français :	50 €

- **Norme comptable : suppression des dépenses imprévus - autorisation de virement de crédits (délibération 7)**

Suite au passage de la commune à la nouvelle norme budgétaire M57, les dépenses imprévues sont supprimées des budgets.

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

- **Cartes jeunes 2023 et participation aux activités (délibération 8)**

Le Conseil Municipal renouvelle la gratuité de la carte jeunes pour l'année 2023-2024. La participation de 50€ pour une activité sportive ou un voyage scolaire est maintenue et un bon d'achat de 30 € sera offert aux élèves qui quittent le CM2. Le document correspondant sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Personnel communal

- **Mise à disposition d'un agent par l'association AIR (délibération 9)**

Par convention, l'association AIR met à disposition de la commune de Desnes un agent technique pour 26h par semaine : Monsieur Jean-François MENABEUF.

- **Ménage salle des fêtes : mise à disposition d'un agent par la CCBHS (délibération 10)**

Par convention, la communauté de communes Bresse Haute Seille met à disposition de la commune de Desnes un agent technique pour 2h par semaine durant le temps scolaire afin d'effectuer du ménage dans la salle des fêtes.

- **Renouvellement du contrat de l'agent en charge de l'entretien des locaux mairie-école (délibération 11)**

Vu le placement à temps partiel thérapeutique de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal renouvelle, pour le remplacement d'un agent indisponible et durant le temps de son indisponibilité, un poste d'adjoint technique pour 3 h hebdomadaires (contractuel) du 1^{er} mars 2023 au 10 juillet 2023

Commissions, Syndicats, et communauté de communes

- **Compte-rendu des commissions et des syndicats**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents comptes rendus.

Questions et informations diverses

- **Demande camp scout 2023**

La demande a été transmise à la CCBHS. En cours.

- **Diagnostique de performance énergétique des logements communaux**

Un diagnostic des 3 logements communaux sera effectué par la société BATIEX pour la somme de 990 € TTC

- **Dénonciation de la convention des logements** (*délibération 12*)

Le Conseil Municipal décide de dénoncer la convention APL qui avait été signée lors de la création des logements en 1987. Cette convention a expiré en 1999 mais n'avait pas été définitivement dénoncée.

- **Recensement de la population : 1^{er} bilan**

D'après le 1^{er} bilan du recensement, 495 bulletins individuels ont été remplis. La commune compte 222 résidences principales, 25 résidences secondaires et 15 logements vacants.

Questions et informations diverses

- L'enquête publique concernant le renouvellement et l'extension d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire des communes de Vincent-Froideville et de Lombard aura lieu du vendredi 17 mars au lundi 17 avril 2023.
- Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au CAUE pour 2023. La cotisation s'élève à 60 €
- Journée citoyenne : Samedi 13 mai matin
- Marché des producteurs : Jeudi 22 juin soirée
- A compter de mai 2023 un petit journal d'information sera édité 2 à 4 fois par an en fonction de la quantité d'informations à communiquer.
- Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande proposé par le SIDEC pour l'achat de gaz (*délibération n°13*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 06 avril 2023 à 20h00 (sous réserve)

Le Maire,
Fabrice GRIMAUT

LISTE DES DELIBERATIONS

2	Compte administratif 2022
3	Compte de gestion 2022
4	Affectation des résultats
5	Taux d'imposition 2023
6	Subventions aux associations 2023
7	Norme comptable : suppression des dépenses imprévus - autorisation de virement de crédits
8	Cartes jeunes 2023 et participation aux activités
9	Agent technique : mise à disposition d'un agent par l'association AIR
10	Ménage salle des fêtes : mise à disposition d'un agent par la CCBHS
11	Renouvellement du contrat de l'agent en charge de l'entretien des locaux mairie-école
12	Dénonciation de la convention des logements
13	Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz)